

Liaison

Lettre au Papa Noël

Pour le plus grand bonheur de nos enfants, le Père Noël a déposé une boîte aux lettres, à l'Hôtel de Ville. Ainsi, vous pourrez tous lui écrire et attendre sûrement une réponse de sa part. Alors préparez vite vos courriers car Noël approche...

Elections

D'une part, les demandes d'inscriptions et de changements d'adresses sur la liste électorale de la commune seront reçues jusqu'au **31 décembre 2009**, dernier délai, en mairie au service des élections, où les personnes intéressées devront se présenter, munies des pièces justificatives suivantes :

- Pièce d'identité (*en cours de validité*)
- Justificatif de domicile (*de moins de trois mois*)

D'autre part, les personnes qui ont déménagé de Plan-de-Cuques mais qui acquittent toujours une taxe professionnelle ou foncière sur la Commune et qui désirent rester inscrites sur la liste électorale de PLAN DE CUQUES, sont priées d'en aviser le service des élections auquel elles doivent adresser une copie des avis relatifs à ces taxes afin de mettre à jour leur dossier.

Enluminure et Moyen-âge

Venez découvrir le monde de l'enluminure et du manuscrit, art d'excellence du Moyen-âge qui ornait les lettrines et les écrits de cette époque. Cette exposition ravira les petits comme les grands du 01/12/2009 au 19/12/2009 au sein de notre Médiathèque Frédéric Mistral.

Restaurant Scolaire

Vous habitez à Plan de Cuques et votre enfant est scolarisé dans une école maternelle ou primaire de la commune, n'oubliez pas de renouveler votre demande d'aide au CCAS concernant l'année scolaire 2009/2010 pour le restaurant scolaire. Pour ce faire, notre Conseillère en Economie Sociale et Familiale vous recevra sur rendez-vous les mardis après-midi et les jeudis et vendredis matins avant le 22 janvier 2010.

Pour tous renseignements, le CCAS se tient à votre disposition au 04 91 10 42 00

Collecte Alimentaire

Samedi 19 décembre de 8h à 14h sur le marché et devant la Belle Epoque, l'association Femmes Actives organise une collecte de denrées alimentaires, hygiène et produits pour bébé, ainsi qu'une vente de petits objets de décoration et friandises. Cette collecte est faite au profit de "l'Arche de Noël, Maman Jeanine" qui durant l'hiver sert des repas 3 fois par semaine aux plus démunis. Animations, jeux et tombola ponctueront cette matinée.

Venez nombreuses et nombreux.

Allô Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'opération mensuelle "Allô Monsieur le Maire", M. Jean-Pierre Bertrand recevra vos appels et répondra à vos questions le 11 Janvier de 14h30 à 17h.

Pensez à vous et à votre entourage ! Nous allons rentrer dans une grande période d'épidémie et, par simple vaccination, il serait facile d'éviter toute complication de cette maladie. Alors, pour ceux qui sont intéressés, voici la liste des différents centres où vous pourrez vous faire vacciner. Se faire vacciner, c'est protéger les autres.

Il est nécessaire de préciser que dans l'organisation et la mise en place des centres de vaccinations, notre municipalité est restée impuissante face à l'Etat, seul décisionnaire. Pour l'instant, aucun centre n'est prévu sur notre commune.

MARSEILLE			
Arrondissement	Structure	Adresse	Horaires
Marseille 2ème	Maison Départementale de la Solidarité Le Littoral	18-20, avenue Robert Schuman	mardi mercredi 13h30-17h30/ jeudi 8h30-12h30
Marseille 2ème	Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit	63, Avenue Robert Schumann/ Joliette	mardi 14h-18h / mercredi 13h-17h / vendredi 9h-13h
Marseille 3ème	Service médical de l'Assurance Maladie «Kléber»	23, Rue Mathieu Stlatti	mardi vendredi 8h30-12h et 13h-16h30
Marseille 3ème	Maison Départementale de la Solidarité - Bouès	34, Boulevard Bouès	mardi mercredi jeudi 13h30-17h
Marseille 4ème	Service médical de l'Assurance Maladie «Chartreux»	6, Rue Alexis Carrel	mardi vendredi 8h30-12h et 13h-16h30
Marseille 4ème	Maison Départementale de la Solidarité «chartreux»	21, Rue Pierre Roche	lundi 13h30-17h30 / vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Marseille 5ème	Service médical de l'Assurance Maladie «Camas»	166 B, Rue du Camas	mardi 8h30-12h et 13h-16h30 / mercredi 8h30-12h et 15h30-19h / vendredi 8h30-16h
Marseille 5ème	Service Communal d'Hygiène et de Sécurité	23, Rue Louis Astruc	mardi jeudi vendredi 9h-16h
Marseille 7ème	Maison Départementale de la Solidarité - Antenne	146, Rue d'Endoume	mardi 13h30-17h30 et jeudi vendredi 8h30-12h30
Marseille 8ème	Maison Départementale de la Solidarité - Antenne PMI CPEF	12, Rue Saint Adrien	mercredi 14h-18h / jeudi vendredi 8h30-12h30
Marseille 8ème	Maison Départementale de la Solidarité - Bonneveine	35, Boulevard B. Cayol	lundi mardi jeudi 13h-17h
Marseille 9ème	Maison Départementale de la Solidarité -R Rolland	343, Boulevard Romain Rolland	mardi jeudi 8h30-12h / vendredi 13h30-17h
Marseille 10ème	Service médical de l'Assurance Maladie «Capelette»	18, Rue Gabriel Marie	lundi 8h30-12h et 13h-16h30 / jeudi 8h30-16h
Marseille 11ème	Maison Départementale de la Solidarité - St Marcel	37, Rue des Crottes	lundi 8h30-12h30 / mardi et vendredi 13h30-17h30
Marseille 12ème	Centre Les Caillols / PRONEF - Association de Protection des Nourrissons de l'Enfance et des Familles	Place du Monument Les Caillols	lundi 8h30-12h30 / mardi 14h30-17h30 / jeudi 13h30-17h30
Marseille 13ème	Centre de santé de l'assurance maladie - CESAM	72, Traverse des Bonnets	lundi mardi mercredi jeudi vendredi 8h30-12h
Marseille 14ème	Maison Départementale de la Solidarité Les Flamants	10, Avenue Ansaldi	lundi 9h-12h30 / mardi et vendredi 13h30-17h
Marseille 15ème	Service médical de l'Assurance Maladie «St Louis»	458, Rue de Lyon	lundi jeudi 8h30-12h / 13h-16h30
Marseille 15ème	Maison Départementale de la Solidarité - La Viste	43, Avenue de la Viste	mardi mercredi vendredi 13h-17h
Marseille 16ème	Maison Départementale de la Solidarité - l'Estaque	2, Allée Saccoman Immeuble Le Carré	mardi mercredi 13h-17h / jeudi 8h30-12h30

Espace d'expression réservé aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale.
(en application de l'article L2121-27-1 du code Général des Collectivités Territoriales)

Ensembles vivons mieux Plan de Cuques

Notre Député, Richard MALLIE, vient d'écrire à JP Bertrand au sujet de la réforme des collectivités locales. Simulation à l'appui, il explique que **la réforme de la taxe professionnelle ne remettra pas en question l'autonomie financière des communes** et elle ne pèsera en aucun cas sur les ménages.

Retrouvez ce texte sur <http://depute-mallie.com/>

Osons la Gauche

Toujours plus de réformes qui constituent des atteintes aux droits des citoyens, qui menacent le fonctionnement des institutions et donc le service public local, vous pouvez me contacter en mairie pour toute question.

Agnès JEREZ

